

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00377

Numéro SIREN : 880 646 179

Nom ou dénomination : 3PAUL

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006630

3PAUL

Société par actions simplifiée

Au capital de 600 euros

Siège social : 37, rue Matabiau

31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 880 646 179

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le 30 décembre à 10 heures, les associés de la société 3PAUL, société par actions simplifiée au capital de 600 €, dont le siège social est à 37, rue Matabiau (31000) TOULOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 880 646 179, se sont réunis à TOULOUSE (31000), 37 rue Matabiau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rinku PALMA, propriétaire de 3 actions.

Le président constate qu'est présent :

- Monsieur Paul ASSCENSION, propriétaire de 3 actions,

Soit un total de

6 actions

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- La lettre de convocation des associés,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de ses fonctions de Président de M. Rinku PALMA au 31 décembre 2021 et démission de M. Pau ASSCENSION de ses fonctions de Directeur Général au 31 décembre 2021 et désignation de Monsieur Paul ASSCENSION en qualité de Présidente à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Questions diverses, pouvoirs

Puis il donne lecture du rapport du Président et ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de M. Paul ASSCENSION en sa qualité de Directeur Général au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance également de la démission de Monsieur Rinku PALMA en sa qualité de Président, au 31 décembre 2021, lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à ce jour et désigne en qualité de nouveau Président, Monsieur Paul ASSCENSION, demeurant 19 rue Nelson Mandela (31520) RAMONVILLE SAINT-AGNE, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Paul ASSCENSION déclare accepter ces fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président et les associés.

M. Rinku PALMA



M. Paul ASSCENSION



3PAUL
SAS au capital de 600 €
37 rue Matabiau
31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 880 646 179

Décision du Président

Le 30 décembre 2021, Monsieur Paul ASSCENSION, Président de la SAS 3PAUL, a pris la décision suivante relative à la nomination d'un directeur général de la société.

Monsieur Rinku Richard PALMA, demeurant à demeurant 1 rue Cordeau Dany Escalier 1 Etage 2 Porte 5 (31200) TOULOUSE), est nommé Directeur Général et assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Rinku Richard PALMA intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des professions commerciales.

Monsieur Rinku Richard PALMA, Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

